



### EN BREF :

- Poussées de croissance : attention aux carences en calcium.
- Mouche du chou : faible ponte.
- Chenilles défoliatrices : nouvelle génération de fausses-teignes des crucifères.
- Thrips : conditions propices à leur développement.
- Cécidomyie du chou-fleur : nouvelle MRC reconnue infestée, projets à Laval et cécidomyie du chou-fleur active.
- Mildiou : premières observations dans la région de Québec.

## POUSSÉES DE CROISSANCE

La chaleur qui sévit depuis quelques jours a entraîné l'assèchement rapide de certains sols. Les crucifères qui y sont implantées sont plus sujettes au flétrissement. Pour remédier à cette situation, l'irrigation s'avère souvent nécessaire. Si vous procédez à l'irrigation de vos champs de crucifères, assurez-vous de répondre aux demandes accrues en calcium lors des poussées de croissance. Le maintien d'un apport régulier en eau, une fertilisation équilibrée sans excès d'azote et l'application foliaire de calcium permettent de limiter l'apparition de désordres physiologiques résultant d'une carence en calcium tels que la brûlure de la pointe des choux, des choux-fleurs, des choux de Bruxelles et des choux chinois et la tige creuse des brocolis et des choux-fleurs.

## MOUCHE DU CHOU

La ponte de la mouche du chou est encore faible cette semaine. Peu d'interventions phytosanitaires sont nécessaires en ce moment. La période de pupaison étant amorcée, de moins en moins de larves sont observées. Par contre, les dommages causés par celles-ci sont toujours visibles.

Au Québec, il y a généralement trois générations de mouche du chou. La période d'activité de la deuxième génération correspond à peu près au début de la floraison de l'hémérocalle fauve (*Hemerocallis fulva*). Celle-ci a habituellement lieu au mois de juillet. Comme la survie des œufs et des larves de la première génération a été plutôt bonne, on peut s'attendre à ce que la ponte de la deuxième génération soit assez forte. Le dépistage des œufs de mouche du chou dans vos champs de crucifères est donc toujours de mise. Les jeunes plants de crucifères ainsi que les crucifères à racines tubéreuses sont sensibles aux attaques des larves. Intervenez au besoin en fonction de la culture, de son stade phénologique, de sa destinée commerciale et des conditions climatiques.

## CHENILLES DÉFOLIATRICES

Cette semaine, on observe l'émergence d'une nouvelle génération de fausses-teignes des crucifères. En effet, nos collaborateurs nous rapportent la présence d'un nombre important de petites larves de ce ravageur. De plus, elles sont surtout cachées dans les cœurs des plants. Des traitements insecticides sont donc en cours à plusieurs endroits afin de réprimer ces larves. En ce qui concerne les piérides et les fausses-arpenteuses du chou, les populations sont assez faibles pour l'instant.

Les conditions climatiques actuelles sont propices au développement rapide des insectes. Par conséquent, le dépistage régulier des chenilles défoliatrices dans les champs de crucifères s'impose afin d'intervenir dès que les seuils d'intervention sont atteints. Pour améliorer les chances de succès, il est important d'intervenir lorsque les chenilles sont petites. Vous obtiendrez la liste des insecticides homologués contre les trois principaux lépidoptères s'attaquant aux crucifères (fausse-teigne des crucifères, piéride du chou et fausse-arpenteuse du chou) en consultant le bulletin d'information **No 01** du 6 mai 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>).

## THRIPS

En ce moment, on signale la présence de thrips dans seulement quelques champs de choux. Cependant, il faut garder l'œil ouvert! Le temps chaud et sec favorise le développement et l'accroissement des populations de thrips. Inspectez bien vos choux avant que les têtes soient trop serrées, sinon les thrips qui ont l'habitude de se cacher entre les feuilles seront difficiles à observer.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

### Nouvelle MRC réglementée

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a identifié des adultes de cécidomyie du chou-fleur dans des pièges à phéromones dans la MRC du Haut-Richelieu la semaine dernière. Les 14 municipalités de cette MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Les municipalités de cette MRC sont : Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin et Venise-en-Québec. Cette MRC s'ajoute donc aux autres MRC déjà concernées par la réglementation sur la cécidomyie du chou-fleur (Île de Laval, Vallée-du-Richelieu et Vaudreuil-Soulanges). De plus, l'Île de Montréal est également touchée par la réglementation en vigueur sur cet insecte.

Lors d'une identification positive par l'ACIA, cette agence informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur. Il est très important par la suite que la ferme touchée communique rapidement avec sa conseillère ou son conseiller horticole afin d'évaluer la situation et adopter une stratégie d'intervention qui permettra de limiter les dommages occasionnés par ce ravageur. Les solutions ne sont pas toutes connues, mais beaucoup d'efforts sont déployés dans les pays concernés afin d'améliorer la situation.

Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.



## Des nouvelles des projets à Laval

Le projet ayant pour but de déterminer la biologie de la cécidomyie du chou-fleur sous les conditions du Québec va bon train et des données sont recueillies sur le cycle vital de ce nouveau ravageur. Ce projet vise également à obtenir des données préliminaires sur les ennemis naturels présents au Québec qui pourraient lutter contre ce nouvel insecte.

Un deuxième projet est en cours et vise à établir un seuil d'intervention au champ acceptable à l'aide d'un type de piège à phéromones. Actuellement, différents seuils d'intervention sont expérimentés. Ce projet prévu sur 2 ans se poursuivra l'année prochaine.

Dans quelques semaines, un projet permettant de tester l'efficacité de certains insecticides sur des transplants de crucifères pour fins d'utilisation en serre sera mis en place dans un secteur infesté de Laval.

## Cécidomyie du chou-fleur active

Les observations recueillies en ce moment à Laval dans des champs infestés nous permettent de constater que la cécidomyie du chou-fleur est toujours active dans cette MRC. Nous n'avons pas d'observations disponibles pour les autres MRC reconnues infestées de même que pour l'Île de Montréal, mais nous privilégions une approche préventive.

En zones infestées, telles que l'Île de Montréal et pour les municipalités situées dans les MRC déclarées positives, des traitements insecticides préventifs sont justifiés dans les champs de crucifères afin de réprimer ce nouveau ravageur. Prenez note que ces indications pour les traitements insecticides sont imparfaites. À l'exception des champs déjà reconnus infestés en 2004 ou déjà identifiés positifs en 2005, nous ne sommes pas en mesure de dire dans quels champs il y aura de la cécidomyie du chou-fleur en 2005 en zones infestées. Les traitements insecticides préventifs doivent donc être considérés comme une approche temporaire qui pourra être améliorée par le dépistage et par l'acquisition de connaissances sur ce nouveau ravageur. La stratégie d'intervention au niveau de l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement **No 04** du 31 mai 2005 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>). En plus de la stratégie indiquée dans l'avertissement No 04, nous vous recommandons les pratiques suivantes pour les champs infestés :

- Détruire les mauvaises herbes de la famille des crucifères.
- Terminer vos travaux culturaux journaliers par les champs infestés.
- Nettoyer adéquatement la machinerie, les équipements et les bottes souillés de terre ou de résidus de cultures avant de circuler d'un champ infecté vers un champ sain.
- Déchiqueter les résidus laissés au champ dès la fin de la récolte et les enfouir par un labour profond.
- Adopter une rotation de 2 à 3 ans sans culture de crucifères tel que préconisé pour la lutte contre ce ravageur spécifique. Cependant, il est plus approprié de pratiquer des rotations sans culture de crucifères d'au moins 5 ans afin, entre autres, de tenir à distance la hernie des crucifères.

## MILDIOU

Les premières observations de mildiou ont été faites sur des rutabagas de la région de Québec durant la dernière semaine.



Cette maladie fongique se manifeste d'abord sous forme d'un léger jaunissement de la face supérieure des premières feuilles et des cotylédons. Lorsque le temps est frais et humide, un duvet blanchâtre apparaît sur le revers de ces feuilles. L'infection peut affecter le feuillage et les parties récoltées de la plupart des crucifères cultivées. Des températures variant entre 7 °C et 13 °C la nuit et plus basses que 23 °C le jour, le tout accompagné d'une période prolongée d'humidité sur les feuilles, favorisent le développement du mildiou.

Dans le cas du rutabaga, les jeunes plants sont les plus vulnérables au mildiou. Les infections importantes sur les plantules peuvent ralentir leur croissance et causer la perte des plus affectés.

Actuellement, aucun fongicide n'est homologué pour contrôler le mildiou dans les rutabagas. La stratégie de lutte consiste donc à adopter de bonnes pratiques culturales permettant l'assèchement rapide du feuillage.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : [apl@pandore.qc.ca](mailto:apl@pandore.qc.ca)

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – crucifères – 30 juin 2005**

